



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 5
Mercredi 7 février 2024

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Court

Avis de construction

Requérant: Olivier Leuenberger, chemin de la Versanne 2, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 1043, au lieu-dit «chemin de la Versanne», 2738 Court

Projet: pose d'une installation solaire photovoltaïque au sol d'une surface de 146.5 m², inclinaison Sud

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} mars 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 31 janvier 2024

Municipalité de Court, administration municipale



Grandval

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers: M^{me} Sahra Roy et Ivan Krähenbühl, Champs Colnats 28, 2745 Grandval

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 1330 et 1340 au lieu-dit «Champs Colnats 16 et 38».

Projet: Construction d'une maison familiale, pose de panneaux photovoltaïques, garage, chemin d'accès et canalisations.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: Art. 18 RAC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} mars 2024 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 31 janvier 2024

Le Conseil municipal



Belprahon

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le jeudi 7 mars 2024, de 13h30 à 18h30, sur la place du village. Seuls les objets n'entrant pas dans un sac Celtor seront acceptés.

Belprahon, le 7 février 2024

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2023

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2023, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 25 janvier 2024.

Belprahon, le 7 février 2024

Le Conseil communal

Votations du 3 mars 2024

En vue des votations fédérales et cantonales du 3 mars 2024, le bureau de vote a été désigné de la façon suivante:

Présidente: Aude Sauvain
Membres: Nadège Wegmueller (secrétaire)
Lionel Aubry
Suppléants: Jonatan Baumgartner
Allan Baumgartner

Belprahon, le 7 février 2024

Le Conseil communal



Corcelles

Fermeture de l'administration communale

Le bureau communal sera fermé du lundi 12 février au vendredi 23 février 2024 inclus.

Réouverture le mardi 27 février 2024 de 10h à 11h.

Corcelles, le 1^{er} février 2024

Le secrétariat communal

Tirs à balles

La société de tir de Court avise la population que des tirs à balles auront lieu durant toute l'année sur sa place de tir, et ce, dès le 17 février 2024.

Il est formellement interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir, citée ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'observation de la présente publication.

2738 Court, le 1^{er} février 2024

Le comité



Crémises

Votation fédérale et cantonale du 3 mars 2024

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président: Pierre Ganguin
Membres: Evan Känzig
Yohann Kladoumbaye
Evelyne Knuchel
Christine Lehmann
Suppléant(e)s: Coralie Minder-Hofer
Jade Monnin
Micael Müller
Nathalie Mutti

Crémises, le 7 février 2024

Secrétariat communal Crémises

Assemblée extraordinaire

Assemblée municipale extraordinaire, jeudi 7 mars 2024 à 19h30, salle communale

Ordre du jour:

- 1) Discuter et voter un crédit supplémentaire de CHF 20'000.- pour la réfection du plan d'aménagement local. Crédit initial de la compétence du Conseil municipal de CHF 45'000.- et ajout du crédit supplémentaire de CHF 20'000.- pour un crédit total de CHF 65'000.-.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 18 mars au 17 avril 2024. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 31 janvier 2024

Le conseil communal

Votations du 3 mars 2024

Bureau de vote

Président: Gaël Wyssen

Membres: Laetitia Blanchard et Mathieu Bilat

Grandval, le 7 février 2024

Le Conseil municipal



Loveresse

Votations du 3 mars 2024 – Bureau de vote

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Richard Neukomm
 Membres: M^{me} Stéphanie Bichsel
 M. Pierrick Secchi
 M. Marco Vettori
 Suppléants: M^{me} Anaïs Ferro
 M. Manuel Orlando

Loveresse, le 31 janvier 2024

Conseil communal

Projet de construction: Changement d'une porte de grange au 1^{er} étage et d'une porte de stockage au rez-de-chaussée. Le bois de la porte actuelle au 1^{er} étage sera réutilisé pour la nouvelle porte menant à la grange. La porte du rez-de-chaussée a déjà été remplacée car l'ancienne ouverture était trop détériorée. Les deux portes mènent vers des espaces froids.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Centre Ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} mars 2024 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Soubos, le 31 janvier 2024

Conseil communal

Membres: Amstutz Urs
 Buchser Raphaël
 Suppléant: Bochud Swann
 Roches, le 31 janvier 2024
 Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Maître Olivier, Chemin de Graiteray 1, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 597, Chemin de Graiteray 1

Projet: Remplacement d'une pompe à chaleur air/eau intérieure par une pompe à chaleur air/eau extérieure

Zone: H5

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 1^{er} mars 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 31 janvier 2024

Services Techniques-Urbanisme



Reconvilier

Votation Fédérale et Cantonale du 3 mars 2024

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président:

Monsieur Ervin Grünenwald

Membres:

Madame Naomie Dousse

Madame Nicole De Jesus Capao Antunes

Monsieur Anndrey Dewarrat

Monsieur Luca Crivelli

Monsieur Anthony Danz

Monsieur Jean Robert Drougard

Suppléant(e)s:

Madame Virginie Domgjoni

Madame Laura Dévaud

Monsieur Elias Dokmak

Monsieur Philippe Droz

Reconvilier, le 5 février 2024

Le Secrétariat municipal

Ordonnance relative à l'introduction du système de contrôle interne (SCI)

Conformément à l'article 12, alinéa 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Reconvilier (RO), ainsi que sur la base de l'article 114 de l'ordonnance sur les communes, le Conseil municipal a édicté l'Ordonnance relative à l'introduction du système de contrôle interne (SCI) et elle entre en vigueur au 1^{er} février 2024. Elle peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture ou sur notre site www.reconvilier.ch.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 5 février 2024

Administration municipale



Saicourt

Convocation au bureau de vote du 3.3.2024

Président: Koller Pierre, Bellelay

Secrétaires: Paroz Patricia, Saicourt / Mercato Séverine, Reconvilier

Membres du bureau de vote: Baume Christelle, Bellelay / Florido Rodrigues Tiago, Le Fuet

Membres du bureau de dépouillement: Joye Malorie, Le Fuet / Pinotti Lionel, Saicourt / Rey Roger, Saicourt

Suppléants: Bögli Chantal, Le Fuet / Franchi Lukas, Le Fuet

Les membres du bureau de vote seront présents 15 minutes avant le début du scrutin.

Les membres du bureau de dépouillement seront présents à 11 h.

Le Fuet, le 2 février 2024

Secrétariat municipal

Informations communales

Permis de construire délivrés entre le 1.10.2023 et le 31.12.2023

Le Conseil municipal a délivré les permis de construire suivants:

- Evalet Marylaure et Stéphane pour la construction d'un garage double sur la parcelle N° 1026 au lieu-dit Les Ruaux, 2732 Saicourt
- Bartlome Jean-Rodolphe pour le remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur sur la parcelle N° 143 au lieu-dit Rue de la Fromagerie 1, 2712 Le Fuet
- Hohermuth Toni pour la construction d'un garage, l'installation d'un poêle et la démolition d'un muret sur la parcelle N° 833 au lieu-dit Sous Béroie 13 à Bellelay
- Schaer Jean-Daniel pour la pose d'un canal de cheminée extérieur sur la parcelle N° 812 au lieu-dit Sous Béroie 5 à Bellelay
- Jenzer Yolanda pour le remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur sur la parcelle N° 1007 au lieu-dit Bout de Bise 10 au Fuet

Durant la même période, la Préfecture du Jura bernois a délivré les permis de construire suivants:

- ValForêt SA pour la création de deux mares sur la parcelle N° 249 au lieu-dit Plain de Prélay à Saicourt

Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

La commune de Saicourt est à la recherche d'un ou d'une délégué-e pour participer aux assemblées du Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale par téléphone ou par courriel à admin@saicourt.ch dans les meilleurs délais.

Syndicat des sapeurs-pompiers Val d'Or

La commune de Saicourt est à la recherche d'un ou d'une délégué-e pour participer aux assemblées du Syndicat des sapeurs-pompiers Val d'Or.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale par



Petit-Val

Avis de construction

Requérants: Gaëtan et Christianne Gyger, Derrière les Hôtas 25, 2748 Soubos

Auteur du projet: STUDIOV9, Dammweg 3, 2502 Bienne

Emplacement: Parcelle N° 27, Derrière les Hôtas 25, 2748 Soubos

N° eBau: 2023-22353



Roches

Votations fédérales et cantonales du 3 mars 2024

Bureau de vote

Président: Buchser Nicolas

téléphone ou par courriel à admin@saicourt.ch dans les meilleurs délais.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 9 février 2024.

Le Fuet, le 7 février 2024

Conseil municipal



Sorvilier

Bureau de vote du 3 mars 2024

Le bureau de vote pour le scrutin du 3 mars 2024 est nommé comme suit:

Président:	M. Joël Bouchat
Secrétaire:	M. Grégory Chopard
Membres:	M ^{me} Erinne Voutat M. Florian Dolci
Suppléants:	M. Frédéric Schneeberger M ^{me} Valérie Sprunger

Information importante: Dès cette année, le bureau de vote sera installé au bureau municipal, à la Rue Principale 18, en lieu et place de l'école primaire.

Sorvilier, le 7 février 2024

Le Conseil municipal

Entrée en vigueur

Modification du règlement d'organisation

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

La modification du règlement d'organisation (art. 18 et annexe III), adoptée le 5 décembre 2023 par l'assemblée municipale a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en date du 26 janvier 2024.

Elle entre en vigueur de suite. La présente décision peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne.

Sorvilier, le 7 février 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. André Meier, Rue du Chalet 11, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: LACK Cheminées SA, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier.

Projet: installation d'un poêle avec canal de fumée en façade est du bâtiment Rue du Chalet 11 sis sur la parcelle N° 1520 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mars 2024 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 31 janvier 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: Assemblée Chrétienne, La Combe 10, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 1884, au lieu-dit: « La Combe 10 », commune de Tavannes.

Projet: construction de deux porches d'entrées au rez inférieur, d'un couvert sur l'entrée principale au rez supérieur, suppression de l'empiérement au Nord-Est de la parcelle, pose de deux garages préfabriqués pour le rangement de matériel recouverts d'un toit à un pan, prolongement de celui-ci pour la création d'un couvert utilisé comme place de pique-nique et déplacement des places de stationnement PMR.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 9 « Eglise de La Tanne ».

Dérogation: art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mars 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 février 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Recherche Contrôleur/Contrôleuse de Champignons

La Commune de Tavannes est à la recherche d'un(e) contrôleur/contrôleuse de champignons.

Dans ce rôle, vous serez responsable de l'inspection et du contrôle de la qualité des champignons, assurant ainsi que les produits récoltés répondent aux normes suisses.

La personne candidate devra se former et passer un examen pour obtenir le brevet de contrôleur officiel.

Si vous êtes intéressés par ce poste, veuillez vous adresser à l'administration municipale.

Tavannes, le 17 janvier 2024

Le Conseil municipal

Mise au concours du poste de secrétaire des assemblées municipales

Suite à la démission de la titulaire, le Conseil municipal met au concours le poste de secrétaire des assemblées municipales.

Vous êtes une personne ayant de la facilité dans la rédaction de procès-verbaux, vous savez être à l'écoute et vous désirez mettre de votre temps à disposition de votre commune, ce poste est pour vous.

Merci de bien vouloir envoyer votre dossier de candidature auprès de l'Administration communale, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, jusqu'au 29 février 2024.

Tavannes, le 24 janvier 2024

Le Conseil municipal

Mise en vente de la parcelle N° 250 – « Ferme Lüthi »

La commune de Tavannes met en vente une portion de la parcelle N° 250, appelée aussi « Ferme Lüthi », représentant env. 1390 m² au prix fixe de CHF 180'000.- en l'état. Les contraintes imposées sont:

- la démolition des constructions existantes à la charge de l'acquéreur dans les deux ans suivant l'acquisition;

- le respect de la réglementation en matière de construction. A noter que la parcelle est située en zone à bâtir mixte 2;
- la réalisation du projet dans les 5 ans après la signature de l'acte de vente.

Toute personne ou entreprise peut soumettre une offre d'acquisition comprenant un avant-projet de construction dans un délai de 4 mois, soit d'ici au vendredi 7 juin 2024. Le service des travaux publics reste disponible pour tous complément d'information. Chaque projet sera ensuite étudié par le Conseil municipal qui proposera la vente à l'acquéreur ayant l'avant-projet de construction le plus attrayant pour la commune.

Tavannes, le 29 janvier 2024

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Landi Vallée de Tavannes, M. Tobias Habegger, Route Cantonale 1, 2733 Pontenet

Auteur du projet: ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 531, Route Cantonale 1, 2733 Pontenet

Description du projet: construction d'un mur de soutènement et aménagement d'une aire de circulation au nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Ab6

Dérogations: art. A141 al. 2 ch2 RCC, art. 415 al. ch3 RCC, art. 212 RCC

Dépôt public: du 31 janvier au 1^{er} mars 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 janvier 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Modification du projet publié pendant la période du 20.9-20.10.2023: nouvel emplacement selon les nouveaux gabarits en place

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Berner Kantonalbank AG, Schwarzenburgstrasse 160, 3001 Bern

Adresse du projet: BF 1062, Grand-Rue 33, 2735 Malleray (« à côté du kiosque »)

Description du projet: installation d'un nouveau Cashbox (ATM autonome) et marquage au sol, de deux places de parc pour les clients

Dimensions du projet: selon plans déposés
 Constructions du projet: selon plans déposés
 Zone d'affectation et de constructions: Centre B
 Dépôt public: du 7 février au 8 mars 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1^{er} février 2024
 Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Houmard SA, La Gérine 5, 2735 Malleray
 Adresse du projet: BF 79, La Gérine 1b, 2735 Malleray
 Description du projet: extension d'un couvert entre les bâtiments à La Gérine 1b et 1a
 Dimensions du projet: selon plans déposés
 Constructions du projet: selon plans déposés
 Zone d'affectation et de constructions: Ab2
 Dépôt public: du 7 février au 8 mars 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 2 février 2024
 Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Inscriptions ouvertes pour le 3^e Marché Valbeers

Le 3^e Marché printanier de l'artisanat et du terroir de Valbirse aura lieu le samedi 1^{er} juin 2024, de 9h à 17h. Il offrira plusieurs nouveautés, à commencer par sa localisation puisqu'il se déroulera dans le village de Pontenet. De plus, il se prolongera en fin de journée avec quelques prestations musicales et une fête de la bière, raison pour laquelle la manifestation endosse désormais le nom de Valbeers et inaugure un nouveau visuel.

Les exposants intéressés à participer au marché peuvent dès aujourd'hui prendre connaissance du règlement et remplir le talon d'inscription (jusqu'au 30 mars). Ces deux documents, ainsi que les coordonnées de la personne responsable, sont disponibles sur le site internet www.valbirse.ch, rubrique Culture & loisirs_Manifestations.

La commune se réjouit d'ores et déjà d'accueillir à nouveau exposants (ils étaient 39 inscrits en 2023) et visiteurs pour cette manifestation conviviale dont le programme détaillé sera communiqué en temps voulu.

Fermetures durant les vacances et jours fériés

Les différents services communaux seront fermés aux dates suivantes en 2024:

- Crèche: Pâques vendredi 29 mars et lundi 1^{er} avril; Ascension jeudi 9 et vendredi 10 mai; Pentecôte lundi 20 mai; vacances d'été du lundi 22 juillet au vendredi 9 août; vacances de Noël du mardi 24 décembre à midi au vendredi 3 janvier 2025.
- SSCO: Pâques vendredi 29 mars et lundi 1^{er} avril; Ascension jeudi 9 et vendredi 10 mai; Pentecôte lundi 20 mai; vacances d'été du lundi 22 au vendredi 26 juillet; Fête nationale jeudi 1^{er} août; vacances de Noël du lundi 23 au vendredi 27 décembre.

- Administration: Pâques vendredi 29 mars et lundi 1^{er} avril; Ascension jeudi 9 et vendredi 10 mai; Pentecôte lundi 20 mai; vacances d'été du lundi 15 juillet au mercredi 31 juillet (ouverture des guichets les matins de 10h à 12h et fermeture les après-midis); Fête nationale jeudi 1^{er} août; vendredi 2 août; vacances de Noël du lundi 23 au 31 décembre (fermeture des guichets, mais permanence téléphonique de la PH); 1 au 3 janvier 2025.

- Ecole à journée continue: Pâques vendredi 29 mars et lundi 1^{er} avril; Ascension jeudi 9 et vendredi 10 mai; Pentecôte lundi 20 mai; dernier vendredi de l'année scolaire le 5 juillet dès 11h45 (le module du matin est ouvert, l'EJC ferme comme les écoles à 11h45 - permet les rangements en vue de la prise en charge pendant les vacances scolaires); vacances d'été du 22 juillet au 9 août 2024; vacances de Noël du 23 décembre au 3 janvier 2025.

- Voirie: pas de fermeture en raison de la nécessité de maintenir une permanence (eau, intempéries) et des manifestations communales.

Bévillard, le 31 janvier 2024
 Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse catholique romaine Moutier

Entrée en vigueur de modifications

Règlement d'organisation de la paroisse catholique romaine de Moutier

La modification de l'article 24 du règlement d'organisation adoptée le 29 novembre 2023 par l'assemblée de la Paroisse catholique romaine de Moutier a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) en vertu de l'article 56 LCo. Entrée en vigueur immédiatement.

Moutier, le 30 janvier 2024
 Le Conseil de paroisse

Calendrier des parutions 2024

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
		03.01.2024	SUPPRIME
2	1	10.01.2024	mercredi
3	2	17.01.2024	mercredi
4	3	24.01.2024	mercredi
5	4	31.01.2024	mercredi
6	5	07.02.2024	mercredi
7	6	14.02.2024	mercredi
8	7	21.02.2024	mercredi
9	8	28.02.2024	mercredi
10	9	06.03.2024	mercredi
11	10	13.03.2024	mercredi
12	11	20.03.2024	mercredi
13	12	27.03.2024	mercredi
14	13	04.04.2024	JEUDI
15	14	10.04.2024	mercredi
16	15	17.04.2024	mercredi
17	16	24.04.2024	mercredi
18	17	01.05.2024	mercredi
19	18	08.05.2024	mercredi
20	19	15.05.2024	mercredi
21	20	23.05.2024	JEUDI
22	21	29.05.2024	mercredi
23	22	05.06.2024	mercredi
24	23	12.06.2024	mercredi
25	24	19.06.2024	mercredi
26	25	26.06.2024	mercredi
27	26	03.07.2024	mercredi
28	27	10.07.2024	mercredi
29		17.07.2024	SUPPRIME
30		24.07.2024	SUPPRIME
31		31.07.2024	SUPPRIME
32	28	08.08.2024	JEUDI
33	29	14.08.2024	mercredi
34	30	21.08.2024	mercredi
35	31	28.08.2024	mercredi
36	32	04.09.2024	mercredi
37	33	11.09.2024	mercredi
38	34	18.09.2024	mercredi
39	35	25.09.2024	mercredi
40	36	02.10.2024	mercredi
41	37	09.10.2024	mercredi
42	38	16.10.2024	mercredi
43	39	23.10.2024	mercredi
44	40	30.10.2024	mercredi
45	41	06.11.2024	mercredi
46	42	13.11.2024	mercredi
47	43	20.11.2024	mercredi
48	44	27.11.2024	mercredi
49	45	04.12.2024	mercredi
50	46	11.12.2024	mercredi
51	47	18.12.2024	mercredi
52		25.12.2024	SUPPRIME